

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SARLAT

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

BP 149
24204 SARLAT CEDEX

Concernant :

Dépôt effectué par :

ste d'Exercice Lib. Resp. Lim.	!	ste d'Exercice Lib. Resp. Lim.	!
CT D'EXPERTISE COMPTABLE MAXIME GRENIER	!	CT D'EXPERTISE COMPTABLE MAXIME GRENIER	!
PLACE FLANDRES-DUNKERQUE	!	PLACE FLANDRES-DUNKERQUE	!
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	!	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	!
	!		!
24200 SARLAT LA CANEDA	!	24200 SARLAT LA CANEDA	!

Numéro RCS : SARLAT D 410 646 905

<6651/97D00017>

Dénomination sociale :

CABINET D'EXPERTISE-COMPTABLE MAXIME GRENIER
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE
LIMITEE

=====
Pièces déposées le 31/01/1997 Numéro : 970062 !

=====
ATTESTATION 29/01/1997 !
JUSTIFICATIF DE L'INSCRIPTION DE LA STE AU TABLEAU !
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES. !
=====

BORDEREAU DE FRAIS

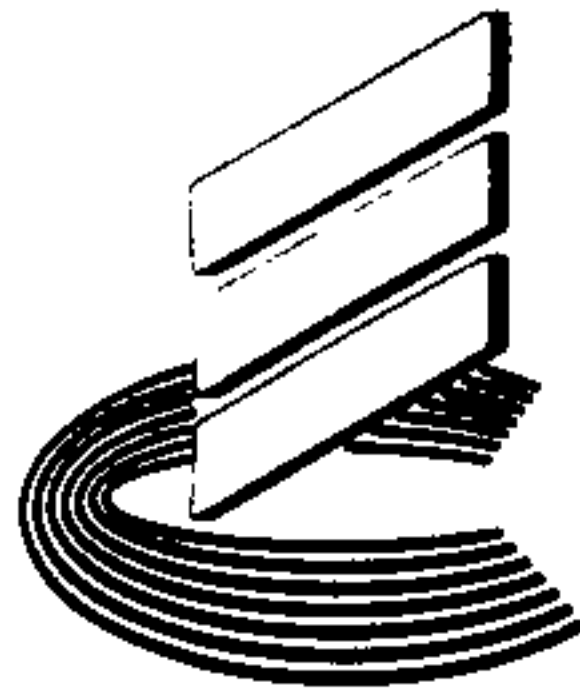
=====
Total Exonéré Taxe..... 38,00 Total soumis à Tva..... 39,00!
Montant Tva..... 8,03 TOTAL T.T.C..... 85,03!
=====

P.
Le Greffier,

B. BARRI

Je ne reproduis qu'à présent l'original, même certifiée conforme.

LA SOCIÉTÉ CI-DESSUS DE SON ECRIT ROUGE SIGNÉE PAR MOI
ÉTÉS EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE



Ordre des Experts-Comptables
Conseil Régional de Limoges

Limoges, le 29 janvier 1997

AG/MHB 97.283

Monsieur Maxime GRENIER
Expert-Comptable
avenue du Général-de-Gaulle
24200 SARLAT

T A B L E A U

Inscription section 3

Cabinet d'expertise comptable Maxime GRENIER SELARL

Avenue du Général-de-Gaulle

24200 SARLAT

Monsieur et Cher Confrère,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil régional, en séance du 27 janvier 1997, a procédé à l'inscription au Tableau, section 3, de votre société d'expertise comptable :

Dénomination sociale : Cabinet d'expertise comptable Maxime GRENIER SELARL

Date d'effet : 27 janvier 1997

Gérant : Maxime GRENIER

Pour la bonne tenue du dossier, je vous remercie de bien vouloir nous adresser les documents suivants :

- ➔ extrait KBIS
- ➔ journal d'annonces légales

J'attire votre attention sur le fait que toute modification statutaire doit être portée à la connaissance du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, *Amicault*

Philippe TONNET

